

1/ CIAS du 14 novembre

La Ministres était représentée par son directeur de Cabinet : Monsieur Jean-Yves Raude

Plusieurs décisions importantes ont été prises lors de ce CIAS alors que deux organisations syndicales n'ont pas participé : FO n'étant pas venu et Solidaire ayant décidé de quitter la salle après une déclaration préalable !

La mise en œuvre d'un barème dit Ultra-marin :

Pour que les fonctionnaires exerçant dans les DOM puissent bénéficier des prestations CESU « gardes d'enfants de 0 à 6 ans » ou des Chèques vacances, **un barème spécifique prenant en compte le revenu fiscal de référence diminué de 20%** (majoration liée à la vie chère) sera appliqué **dès le 1^{er} janvier 2015**.

Une majoration de la valeur des aides pour le CESU « garde d'enfant de 0 à 6 ans », dès 2014, avec effet rétroactif.

Parts fiscales	Revenu fiscal de référence (en euros)		
	Jusqu'à	De	à
1,25	27 000	27 001	35 999
1,5	27 524	27 525	36 523
1,75	28 048	28 049	37 047
2	28 572	28 573	37 570
2,25	29 095	29 096	38 094
2,5	29 619	29 620	38 618
2,75	30 143	30 144	39 142
3	30 667	30 668	39 665
3,25	31 190	31 191	40 189
3,5	31 714	31 715	40 713
3,75	32 238	32 239	41 237
4	32 762	32 763	41 760
<i>par 0,25 part supplémentaire</i>	<i>+ 524</i>	<i>+ 524</i>	<i>+ 524</i>
Montant annuel de l'aide (en €) prévu avant le CIAS du 14 novembre 2014	655 €	385 €	
Montant annuel de l'aide (en €) prévu après le CIAS du 14 novembre 2014	700 €	400 €	
Montant annuel de l'aide pour les familles monoparentales (majoration de 20%)	840 €	480 €	

Rappel : L'action syndicale avait permis d'obtenir lors du CIAS de juillet 2014, pour toutes les familles monoparentales, une aide minimale pour le CESU « garde d'enfant de 0 à 6 ans », aide qui entrera en vigueur **au 1^{er} janvier 2015, de 265 €.**

Organisation future du CIAS : un vote unanime

Les deux arrêtés qui réorganisent le CIAS et les SRIAS ont été votés à l'unanimité. Ils prévoient l'élection du Président du CIAS, et des Présidents de chaque SRIAS pour un mandat de 4 ans en s'appuyant sur les résultats des élections pour le Conseil Supérieur de la Fonction Publique.

2/ Projet de Budget 2015 : Un budget 2015 sans régression.

Le projet de budget est identique au budget 2014 (décision positive dans le contexte actuel) pour les agents avec un budget de plus de **125 millions**.

L'UNSA acte le maintien du budget de l'action sociale interministérielle 2015 au niveau de celui de 2014, malgré le contexte budgétaire difficile. Un budget de plus de 125 millions (hors prestations sociales interministérielles à réglementation commune).

- CESU (Chèque emploi service « Garde d'enfants de 0 à 6ans) → 43,9 millions € incluant les revalorisations décidée
- Chèques Vacances → 36,4 millions € avec le nouveau barème Ultra Marin
- Place en crèche → 23,8 millions €.
- Logement : 1,97 millions €
- Logement urgence : 500 000€
- Caisse Nationale Solidarité pour l'Autonomie → 2,15 M€
- Sections Régionales Interministérielles d'Action Sociale → 3,5 M€ (budget utilisé dans les régions)
- Restaurant Interministériel Administratif → 7,8 millions€
- Aide à l'Installation des Personnels → 5,4 millions €

3/ L'AMD (l'aide au maintien à domicile) au cœur du CIAS.

L'UNSA revendique que les retraités de la fonction publique de l'état aient les mêmes droits que tous les autres retraités français. Ils doivent pour pouvoir obtenir l'AMD (Aide au maintien à domicile) selon les mêmes conditions que les autres retraités. Le barème doit être identique et comporter les mêmes tranches que ceux de la CNAV ou de la CNRACL.

Cette situation est contradictoire avec la volonté, réaffirmée par le vote de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, de permettre aux anciens de vivre chez eux le plus longtemps possible.

[Lire la déclaration des organisations présentes sur l'AMD.](#)

Afin d'obtenir une décision dès ce CIAS , l'UNSA a demandé et obtenu une suspension de séance qui a permis d'aboutir à 2 décisions :

- Une opération de communication de grande ampleur vers les retraités de la fonction Publique de l'État afin de faire connaître l'AMD aux retraités de la Fonction Publique de l'État à partir du fichier des retraités du Service des Retraites de l'État.
- **Une étude précise mi-2015 qui permette de mesurer l'effet de la première décision afin de pouvoir éventuellement mettre en place l'AMD selon les mêmes principes pour les retraités de la Fonction Publique de l'État que pour tous les autres retraités.**

L'UNSA continuera d'agir pour que cette étude aboutisse et que le même barème soit appliqué pour tous les retraités.

Rappel : L'AMD depuis le 1er juillet 2014, toujours grâce à l'action syndicale, est accessible aux retraités dont les ressources seront inférieures ou égales à 1 258 € pour une personne seule et 1 921 € pour un couple (contre 1 140 € et 1 818 € précédemment).

4/ Suite Calendrier 2014 :

- Pas de nouveau CIAS en raison des élections professionnelles et de la recomposition liée aux résultats
- Les commissions permanentes sont maintenues :
- CP famille : 19 novembre
- CP Restauration : 20 novembre
- CP Logement : 27 novembre
- CP SRIAS : 10 décembre
- CP Budget : 11 décembre

5/ La délégation de l'UNSA-FP au CIAS :

- Emmanuelle Andrieux, Annick Costa, Stéphane Crottes, Frédéric Gallière, Bruno Koubi, et Luc Farré
- Frédéric Gallière co-anime la Commission Permanente logement.
- Les coordonnées :

Luc Farré : luc.farre@unsa.org
Secrétariat : uff@unsa.org

6/ Un article en ligne sur le site l'UNSA-FP :

<http://www.unsa-fp.org/?CIAS-des-avancees-concretes>

Tous ces éléments peuvent dès maintenant être utilisés dans la dernière ligne droite de la campagne électorale avant le vote du 4 décembre.

